

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, 25 mai 2009

L'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif» est lancée

Une alliance de plus de quarante organisations lance l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif». Elle demande que les clients et le personnel de service des cafés, restaurants et hôtels soient entièrement protégés du tabagisme passif. L'initiative populaire remplit une lacune de la loi fédérale, qui autorise les établissements fumeurs d'une surface de moins de 80m² ainsi que les fumoirs avec service. Les résultats de nombreuses votations cantonales ont montré que la population souhaite une protection sans faille. L'initiative populaire crée des conditions uniformes dans toute la Suisse pour tous les clients et tous les restaurateurs.

"L'automne dernier, les chambres fédérales n'ont pas saisi l'occasion d'adopter une loi qui protège efficacement la population du tabagisme passif", a déclaré Dr Otto Piller, président de la Ligue pulmonaire suisse, lors d'une conférence de presse à Berne. C'est pourquoi l'alliance «Protection contre le tabagisme passif» a lancé le 25 mai 2009 une initiative populaire fédérale, qui demande que

- les espaces accessibles au public tels que les restaurants, les bars, les écoles ou les hôpitaux soient sans fumée;
- tous les espaces fermés qui servent de lieu de travail soient sans fumée;
- une seule et même réglementation soit valable dans toute la Suisse.

L'initiative populaire comble les nombreuses lacunes de la Loi fédérale. La conseillère aux Etats Erika Forster-Vannini (PRL/SG) a expliqué que l'initiative populaire correspond à un principe fondamental de l'exercice des libertés: "Notre liberté personnelle s'arrête là où elle commence à faire du tort à autrui. Nous ne voulons pas interdire de fumer, mais protéger les gens des effets nocifs du tabagisme passif." En Suisse, 73 pour cent de la population ne fume pas. Malgré tout, une personne sur cinq absorbe pendant au moins une heure par jour involontairement la fumée des autres.

Pour la santé

Plus de 100 000 personnes travaillant dans la restauration sont exposées jusqu'à huit heures par jour au tabagisme passif, ce qui correspond à la fumée de 15 à 38 cigarettes.

Le tabagisme passif peut causer chez les personnes qui y sont exposées le cancer du poumon, l'asthme ainsi que des maladies cardio-vasculaires. En Suisse, plusieurs centaines de personnes meurent chaque année des suites du tabagisme passif. Des études faites dans les pays où la restauration est sans fumée montrent que cela a des effets positifs pour la santé. Selon le professeur Thierry Carrel, chirurgien cardiaque, ces résultats sont éloquentes: "L'absence de fumée sur les lieux de travail et dans les espaces accessibles au public entraîne une réduction du nombre d'infarctus." De même, pour le docteur Werner Karrer, président de la Société suisse de pneumologie, il est évident que "qui travaille dans un établissement fumeur met en danger sa santé." Les dépenses provoquées par le tabagisme passif sont estimées à environ 10 pour cent des coûts du tabagisme actif, et donc à environ 500 millions de francs. L'absence de fumée sur les lieux de travail et dans les bâtiments publics contribue ainsi à une réduction des dépenses de santé.

Pour une meilleure qualité de la vie et pour une réglementation uniforme

Trois non-fumeurs sur quatre souhaitent pouvoir prendre leurs repas et leurs boissons dans une atmosphère sans fumée. Le résultat de nombreuses votations cantonales a confirmé ce souhait de la population. Une solution uniforme telle que la propose l'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif» est bénéfique pour tout le monde, les clients aussi bien que les restaurateurs. Pour ceux-ci, des règles qui faussent la concurrence sont supprimées. L'initiative populaire crée des conditions semblables pour tous les établissements de restauration dans tous les cantons.

Large soutien

Le délai pour la récolte de signatures expire le 19 novembre 2010. L'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» est soutenue par un comité d'initiative de 26 personnes et par une alliance de plus de 40 organisations, travaillant dans le domaine de la santé, de la médecine et de la prévention, ou représentant les travailleurs, les consommateurs, la jeunesse et les parents.

Informations supplémentaires et illustrations sous www.sansfumees-oui.ch

Pour toute question adressez-vous svp à:

Secrétariat général Alliance «Protection contre le tabagisme passif»
c/o Ligue pulmonaire suisse
Simon Küffer, tél. : 031 378 20 50 (centrale), 031 378 20 49 (direct)

Rendez-vous photo: 25 mai 2009 à 11h30, stand de récolte de signatures à la Bärenplatz à Berne, avec des membres du comité d'initiative.